

à gde

APPROBATION de l'avenant n° 1 du marché de gré à gré pour protection des berges de la Rivière du Bator

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je soumetts à votre approbation l'avenant n° 1 au marché de gré à gré approuvé le 29 Septembre 1959, passé avec la S.E.G.E.F.O.M pour la protection des berges de la Rivière du Bator, portant le marché de 6 à 7.000.000 de F. Ce crédit complémentaire est financé par le F.I.D.O.M./.

ital

*Vu et approuvé
H. Denis le 21 novembre 1960
Le Maire
pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
signe : P. Bobotte*

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.